

PLAN DE PREVENTION

Décret N°92-158 du 20 Février 1992

Le présent document doit être établi, avant le démarrage des travaux, en concertation entre l'entreprise utilisatrice (E.U.) et les entreprises extérieures (E.E.). Ce plan vise à analyser, définir et coordonner les mesures de prévention concernées par cette opération.

NUMERO DU PLAN DE PREVENTION : 6 892-2025-1

1) RETOUR SUR L'INSPECTION COMMUNE PREALABLE (Art R.4512-2)

Ce plan est rédigé suite à l'inspection commune préalable qui s'est déroulée :

le : 09/10/2025 à 09:30

en présence de : Juliette Barbier, Nicolas Dujardin (AMPERE) ; Vincent Coupet, Peggy Tolino (Manuloc), Loic Zboinski

lieux visités : J2 RdC

Pensez à enregistrer le compte-rendu de votre inspection commune préalable dans l'onglet "documents".

CR des points abordés

En respect de l'article R. 4512-3, les points suivants ont été abordés	Réponse
Délimitation des zones d'interventions	oui
Détermination des accès / Plan de circulation	oui
Détermination des coactivités (avec fabrication / logistique / maintenance,...)	oui
Détermination des zones de stationnement	oui sol
Détermination des zones de stockage	oui sol
Instructions santé - sécurité du site/groupe (Livret d'accueil, 10MR, ...)	oui
Point sur le(s) mode(s) opératoire(s) (document(s) 2 remis)	oui

*Si l'ensemble des zones n'ont pu être visitées, un planning de visite sera construit.
Dans la mesure du possible on s'efforcera de séparer les activités EE des activités de Renault*

2) RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Nature de l'opération : 6892 / Maintenance des engins de manutention

Début de l'opération : 24/10/2025

Fin de l'opération : 23/10/2026

Contrat cadre/Prestation annuelle

Volume d'heures estimé de : Plus de 90000 heures

Plage horaire : 00:00-23:59 3x8

Travaux dangereux ? Oui

Nature des travaux dangereux

TROGNON - V

GENIE FLEXION
SOLUTIONS - RACCORDS & FLEXIBLES

Agence d'Arras
44, Avenue d'Immercourt
62217 TILLOY-LES-MOFFLAINES
Tél. : 03 21 71 12 71
RCS Bobigny 438 107 666

Paraphe des représentants des entreprises extérieures

MANULOC EC2E	ENERSYS CTD	EUROPNEUS	FRANCE TRUCKS	GENIE FLEXION	REVIVAL DERICHEBOURG
SAFETY KLEEN	SOTRENOR TRIATHLON				

PLAN DE PREVENTION

Décret N°92-158 du 20 Février 1992

Le présent document doit être établi, avant le démarrage des travaux, en concertation entre l'entreprise utilisatrice (E.U.) et les entreprises extérieures (E.E.). Ce plan vise à analyser, définir et coordonner les mesures de prévention concernées par cette opération.

Intitulés des travaux dangereux

Travaux par points chauds : tous travaux qui peuvent conduire à générer une source d'inflammation des matériaux inflammables (ex : soudage arc, oxyacétylénique, utilisation de chalumeau, meulage, tronçonnage, etc...) et/ou en zone ATEX

Travaux de maintenance sur équipement de travail faisant l'objet des vérifications périodiques (ex : équipements sous pression, équipements de levage)

Levage et/ou manutention manuels de charges lourdes

Levage et/ou manutention motorisés de charges (Chariots élévateurs, ponts roulants, grues ou transstockeurs...)

Intervenants

	Nombre d'entreprises extérieures	Effectif total
	11	30

Toute activité hors horaire (nuit, samedi...) sera signalée à l'EU [Renault] qui documentera les annexes nécessaires (demande d'autorisation d'accès pour séance de travail supplémentaire).

Lieu d'intervention :

Site(s) : AMPERE ELECTRICITY - DOUAI

Bâtiments(s): Bâtiment

Localisation précise de l'opération : Batiment J2 RdC et tous ateliers de l'usine

Autre précision (optionnelle) :

3) MESURES DE PREVENTION EN REPONSE A L'APPEL D'OFFRES (Doc 02-PdP)

Joindre les documents 2 remis par l'entreprise extérieure en ayant pris connaissance du mode opératoire envisagé.

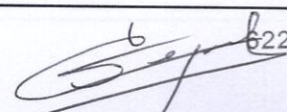
Synthèse de la prestation

Nom de l'entreprise	FlexField Nature de la prestation	FlexField Nom et prénom du responsable de l'entreprise	Rang	Sous-traitant de	Doc 2 approuvé?
CTD CONTRÔLE TECHNIQUE de LINSELLE	controle reglementaire d'engins	CUVELIER, CHRISTOPHE (EXT CTD 001)	Rang 2	Manuloc	Oui
EC2E	maintenance des lecteurs de badges	MOUTY, JEREMY	Rang 2	Manuloc	Oui
ENERSYS S.A.R.L	maintenance des batteries d'engins	LALIN, REMY	Rang 2	Manuloc	Oui
EUROPNEUS	maintenance pneus engins	SAVOY, OLIVIER	Rang 2	Manuloc	Oui
France Trucks	maintenance remorques	ROBERT, MICHAEL	Rang 2	Manuloc	Oui
GENIE FLEXION	maintenance.	TROGNON, VICTORIEN	Rang 2	Manuloc	Oui
PHILIPPE MANUTENTION/ MANULOC / SAIMLEASE	maintenance engins	Coupet, Vincent (EXT4614)	Rang 1	Ampère	Oui

Paraphe des représentants des entreprises extérieures

MANULOC EC2E ENERSYS CTD EUROPNEUS FRANCE TRUCKS GENIE FLEXION REVIVAL DERICHEBOURG

SAFETY KLEEN SOTRENOR TRIATHLON

TROGNON - ✓

 Agence d'Arras
 44, Avenue d'Immercourt
 62217 TILLOY-LES-MOFFLAINES
 Tél. : 03 21 71 12 71
 .RCS Bobigny 438 107 666

PLAN DE PREVENTION

Décret N°92-158 du 20 Février 1992

Le présent document doit être établi, avant le démarrage des travaux, en concertation entre l'entreprise utilisatrice (E.U.) et les entreprises extérieures (E.E.). Ce plan vise à analyser, définir et coordonner les mesures de prévention concernées par cette opération.

Documents liés à l'opération

Nom du document	Description du document	Date du document
-----------------	-------------------------	------------------

5) ORGANISATION DE LA SOUS-TRAITANCE

Organisation de la sous-traitance

Nom de l'entreprise	Rang 1/2/3 ?	Nom de l'entreprise principale	Date de début	Date de fin
CTD CONTRÔLE TECHNIQUE de LINSSELLE	Rang 2	MANULOC	24/10/2025	23/10/2026
EC2E	Rang 2	MANULOC	24/10/2025	23/10/2026
ENERSYS S.A.R.L	Rang 2	MANULOC	24/10/2025	23/10/2026
EUROPNEUS	Rang 2	MANULOC	24/10/2025	23/10/2026
France Trucks	Rang 2	MANULOC	24/10/2025	23/10/2026
GENIE FLEXION	Rang 2	MANULOC	24/10/2025	23/10/2026
PHILIPPE MANUTENTION/ MANULOC / SAIMLEASE	Rang 1	AMPERE	24/10/2025	23/10/2026
REVIVAL DERICHEBOURG	Rang 2	MANULOC	24/10/2025	23/10/2026
SAFETY KLEEN FRANCE SARL	Rang 2	MANULOC	24/10/2025	23/10/2026
SOTRENOR	Rang 2	MANULOC	24/10/2025	23/10/2026
Triathlon	Rang 2	MANULOC	24/10/2025	23/10/2026

5) DOCUMENTS

A) A PREVOIR PAR LE CHARGE D'AFFAIRES

Cocher les documents nécessaires durant tout ou partie de l'opération

Ordre	Éléments	Réponse
9	Accès	
10	Plan du site (circulation, zone de stationnement, stockage...)	OUI
11	Demande de badge pour le personnel d'une société extérieure	OUI
12	Demande d'accès véhicule pour entreprise extérieure	OUI
13	Demande de circulation temporaire à l'intérieur des bâtiments	NON
14	Demande de circulation permanente à l'intérieur des bâtiments	OUI
15	Demande de vestiaires	déjà ok
16	Autorisation d'accès pour séance de travail supplémentaire	NON
17	Fiche d'autorisation d'accès aux locaux techniques (5H)	NON

Paraphe des représentants des entreprises extérieures

MANULOC EC2E ENERSYS CTD
SAFETY KLEEN SOTRENOR TRIATHLON

EUROPNEUS

FRANCE TRUCKS

GENIE FLEXION

GENIE FLEXION
SOLUTIONS - RACCORDS & FLEXIBLES

REVIVAL DERICHEBOURG

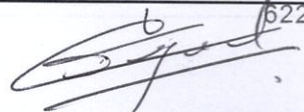
Agence d'Arras

44, Avenue d'Immercourt

62217 TILLOY-LES-MOFFLAINES

Tél. : 03 21 71 12 71

RCS Bobigny 438 107 666

TROGNON


PLAN DE PREVENTION

Décret N°92-158 du 20 Février 1992

Le présent document doit être établi, avant le démarrage des travaux, en concertation entre l'entreprise utilisatrice (E.U.) et les entreprises extérieures (E.E.). Ce plan vise à analyser, définir et coordonner les mesures de prévention concernées par cette opération.

REVIVAL DERICHEBOURG	traitement des déchets	VISSE, DOMINIQUE (13052)	Rang 2	Manuloc	Oui
SAFETY KLEEN FRANCE SARL	nettoyage	LEMAIRE, AURELIEN	Rang 2	Manuloc	Oui
SOTRENOR	maintenance	LEROY, FREDERIC	Rang 2	Manuloc	Oui
Triathlon	maintenance batteries lithium d'engins	PLOUVIER, CORENTIN	Rang 2	Manuloc	Oui

ndiquer en fonction des différentes phases d'activité*, les moyens utilisés, le planning de l'opération, les mesures de prévention des risques d'interférences liés à la coactivité retenues ainsi que les entreprises en charge de l'application de ces mesures.

*Nous entendons par phase d'activité :

- la phase d'accueil
- circulation des véhicules et du personnel
- installations de chantier, accès aux installations sociales et autres utilités
- la phase d'approvisionnement et de stockage
- l'ensemble des travaux constituant l'opération (cf doc 2)
- la phase de réception et d'essai du matériel.
- les phases d'évacuation et de nettoyage de la zone

Sera joint à cette analyse, tout document utile type planning, plan(s) de bâtiment, schéma d'installation, etc.

COACTIVITES ET INTERFERENCES

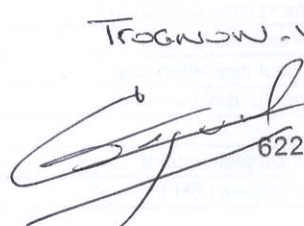
Au choix : créer une évaluation des risques dans l'onglet dédié ou copier-coller l'évaluation des risques depuis un autre fichier dans cette section.

Evaluation risques co-activité

Numéro de tâches	Phases d'activité	Descriptif de la tâche	Matériel, Moyens ou Produits utilisés	Nature du risque	Mesures de prévention retenues	Additional Control Measures	Entreprise(s) en charge de la tâche
------------------	-------------------	------------------------	---------------------------------------	------------------	--------------------------------	-----------------------------	-------------------------------------

4) AVIS FORMULES PAR LE(S) CSSCT (EU et EE)

- Avis formulés : favorable
- Pas d'avis formulé
- Pas de représentant du personnel présent


GENIE FLEXION
 SOLUTIONS - RACCORDS & FLEXIBLES
 Agence d'Arras
 44, Avenue d'Immercourt
 62217 TILLOY-LES-MOFFLAINES
 Tél. : 03 21 71 12 71
 RCS Bobigny 438 107 666

Paraphe des représentants des entreprises extérieures

MANULOC EC2E	ENERSYS CTD	EUROPNEUS	FRANCE TRUCKS	GENIE FLEXION	REVIVAL DERICHEBOURG
SAFETY KLEEN	SOTRENOR TRIATHLON				

PLAN DE PREVENTION

Décret N°92-158 du 20 Février 1992

Le présent document doit être établi, avant le démarrage des travaux, en concertation entre l'entreprise utilisatrice (E.U.) et les entreprises extérieures (E.E.). Ce plan vise à analyser, définir et coordonner les mesures de prévention concernées par cette opération.

52	Attestation de travail par les salariés étrangers	NON
53	Autres (à préciser): Vigilance urssaf et VM	oui

TROGNON - J

GENIE FLEXION

SOLUTIONS - RACCORDS & FLEXIBLES

Agence d'Arras
44, Avenue d'Immercourt
62217 TILLOY-LES-MOFFLAIN
Tél. : 03 21 71 12 71
RCS Bobigny 438 107 666

Paraphe des représentants des entreprises extérieures

MANULOC EC2E	ENERSYS CTD	EUROPNEUS	FRANCE TRUCKS	GENIE FLEXION	REVIVAL DERICHEBOU
SAFETY KLEEN	SOTRENOR TRIATHLON				

PLAN DE PREVENTION

Décret N°92-158 du 20 Février 1992

Le présent document doit être établi, avant le démarrage des travaux, en concertation entre l'entreprise utilisatrice (E.U.) et les entreprises extérieures (E.E.). Ce plan vise à analyser, définir et coordonner les mesures de prévention concernées par cette opération.

18	Demande de coupure de voirie (5Z)	NON
19	Installation temporaire sur le site de l'usine/l'établissement	NON
20	Nécessité de mettre en place un plan d'évacuation provisoire (si modification d'un cheminement d'évacuation ou blocage d'une issue de secours)	NON
21	AUTORISATIONS ET PERMIS	
22	Bon d'intervention	NON
23	Autorisation spécifique en espace confiné et/ou zone ATEX (5F)	NON
24	Permis de feu (5G)	OUI
25	Demande de fouilles ou de terrassement (5E)	NON
26	Réalisation de travaux de pose / dépose de coffret sur gaine électrique préfabriquée	NON
27	Permis de travail en toiture (doc N° 42797 dans 'CMT-inventaire de documents')	NON
28	INSTALLATIONS	
29	Fiche de consignation/déconsignation des énergies (5A)	NON
30	Fiche de consignation des fluides	NON
31	Fiche ISEPA (interventions sous énergie avec protection alternative)	NON
32	Fiche de prêt à titre exceptionnel de matériel et d'outillage (5B)	NON
33	PRODUITS CHIMIQUES	
34	Fiche d'autorisation "Utilisation de produits chimiques" (5C)	OUI
35	Fiche de données sécurité de produits internes (FDS)	OUI
36	ENVIRONNEMENT	
37	Demande d'enlèvement d'encombrants ou mise en place de conteneurs déchets à titre provisoire	NON
38	Fiche protection de l'environnement (5 I)	NON

3) A FOURNIR PAR L'ENTREPRISE EXTERIEURE (Se reporter au paragraphe 3 du document 2).

Cocher les documents nécessaires durant tout ou partie de l'opération par l'entreprise extérieure

Ordre	Éléments	Réponse
40	CONSIGNES GENERALES DE SECURITE	
41	Accusé de réception du livret d'accueil	OUI
42	AUTORISATIONS ET PERMIS	
43	Copies des Habilitations électriques	OUI
44	Autorisation de conduite ou Permis de conduire (nacelle, grue, car à fourches,...)	OUI
45	Attestation formation montage/démontage échafaudages	NON
46	Habilitation ATEX	NON
47	Attestation de formation port du harnais/travaux en hauteur	NON
48	AUTRES DOCUMENTS	
49	Fiches de données sécurité (FDS produits chimiques)	OUI
50	Rapport de vérification périodique des engins ou EPI type harnais,...	OUI
51	Liste des postes à surveillance médicale particulière	OUI

Paraphe des représentants des entreprises extérieures

MANULOC EC2E

ENERSYS CTD

EUROPNEUS

FRANCE TRUCKS

GENIE FLEXION
SOLUTIONS - RACCORDS & FLEXIBLES

SAFETY KLEEN

SOTRENOR TRIATHLON

TROGNON-V

Agence d'Arras
44, Avenue d'Immercourt

62217 TILLOY-LES-MOFFLAINES

Tél. : 03 21 71 12 71

RCS Bobigny 438 107 666

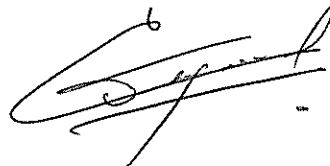
PLAN DE PREVENTION

Décret N°92-158 du 20 Février 1992

Le présent document doit être établi, avant le démarrage des travaux, en concertation entre l'entreprise utilisatrice (E.U.) et les entreprises extérieures (E.E.). Ce plan vise à analyser, définir et coordonner les mesures de prévention concernées par cette opération.

objet d'un additif au présent plan de prévention. L'attribution des numéros d'additifs est gérée par le logiciel CMT

TROGNON - V



GENIE
FLEXION

SOLUTIONS - RACCORDS & FLEXIBLES

Agence d'Arras
44, Avenue d'Immercourt
62217 TILLOY-LES-MOFFLAINES
Tél. : 03 21 71 12 71
RCS Bobigny 438 107 666

Paraphe des représentants des entreprises extérieures

MANULOC	EC2E	ENERSYS	CTD	EUROPNEUS	FRANCE TRUCKS	GENIE FLEXION	REVIVAL DERICHEBOURG
SAFETY		SOTRENOR	TRIATHLON				
KLEEN							

PLAN DE PREVENTION

Décret N°92-158 du 20 Février 1992

Le présent document doit être établi, avant le démarrage des travaux, en concertation entre l'entreprise utilisatrice (E.U.) et les entreprises extérieures (E.E.). Ce plan vise à analyser, définir et coordonner les mesures de prévention concernées par cette opération.

7) ORGANISATION DES SECOURS (le plus précisément possible en fonction de la zone des travaux)

Charge à l'entreprise extérieure d'assurer en permanence la présence sur le site d'une personne ayant autorité et pouvoir en matière de sécurité.

Appel d'urgence

- Appel secours le plus proche : P4
- Numéro appel d'urgence: 01768339918
- Le service Accueil Prévention Sécurité est situé P4

Evacuation

- Point de rassemblement le plus proche: J2 EXT facade voir plan
- ou fournir le plan des points de rassemblements de l'usine.

Départ de feu

- Si nécessaire consignes spécifiques en complément des consignes générales (livret d'accueil)

Incidents/Accidents

Tout salarié blessé sera accompagné à l'infirmerie par un encadrant. Tout passage infirmerie devra être porté sur le registre de soins des "entreprises extérieures".

- Le pilote d'affaires Renault sera tenu informé dès la survenance de l'accident. Chaque incident ayant pu avoir des conséquences graves et chaque accident fera l'objet d'une analyse type arbre des causes, 5 pourquoi,...
- Des plans d'actions seront proposés et mis en œuvre en accord avec l'EU.

3) UTILITES (le plus précisément possible en fonction de la zone des travaux)

Indiquer ici ce qui est prévu pour :

- Vestiaires : J2 RDC
- Réfectoire (local de restauration) : J2 RD Cou R2
- Sanitaires : J2 RDC et au plus proche du lieu d'intervention

3) SUIVI DU PLAN DE PREVENTION, REACTUALISATION, APPLICATION EFFECTIVE SUR LE TERRAIN (Article R.4513-2)

Inspections et réunions périodiques : Pendant l'exécution des travaux, chaque entreprise met en œuvre les mesures prévues par le plan de prévention. Il appartient à l'EU de s'assurer auprès des EE que les mesures décidées sont exécutées. C'est tout le sens des audits/visites de chantier réalisées et/ou des organisations particulières prises par exemple pendant les chantiers d'été. A noter pour l'ensemble des opérations des EE qui conduit à l'emploi de travailleurs pour une durée supérieure à 90 000 h pour les douze mois à venir, les inspections et réunions périodiques de coordination se tiennent au moins tous les trois mois. Elles sont alors indiquées ci-dessous.

Dates prévisionnelles des inspections et réunions périodiques de coordination (Art R.4513-1 au R.4513-7)

· 10/01/2026

· 01/04/2026

· 01/07/2026

Toutes modifications des mesures de prévention décidées, de l'arrivée d'une nouvelle entreprise, de modification de planning, doit faire l'objet d'un avenant.

Paraphe des représentants des entreprises extérieures

MANULOC EC2E

ENERSYS CTD

EUROPNEUS

FRANCE TRUCKS

GENIE FLEXION
REVIVAL
DERICHEBOUI
SOLUTIONS - RACCORDS & FLEXIBLES

SAFETY
KLEEN

SOTRENOR TRIATHLON

TROGNON ✓

Agence d'Arras
44, Avenue d'Immercourt

62277 TILLOY-LES-MOIFLAINES

Tél. : 03 21 71 12 71

RCS Bobigny 438 107 666

PLAN DE PREVENTION

Décret N°92-158 du 20 Février 1992

Le présent document doit être établi, avant le démarrage des travaux, en concertation entre l'entreprise utilisatrice (E.U.) et les entreprises extérieures (E.E.). Ce plan vise à analyser, définir et coordonner les mesures de prévention concernées par cette opération.

SAFETY KLEEN FRANCE SARL	Manuloc	LEMAIRE, AURELIEN	Réprésentant de l'entreprise	aurelien.lemaire@safetykleen-int.fr	06 46 26 29 72
SOTRENOR	Manuloc	LEROY, FREDERIC	Réprésentant de l'entreprise	fleroy@sarpindustries.com	03 21 74 74 81
Triathlon	Manuloc	PLOUVIER, CORENTIN	Réprésentant de l'entreprise	corentin.plouvier@triathlon-batteries.fr	03 89 50 03 23

Au nom et pour le compte de l'entreprise utilisatrice : (réalisation et coordination du plan de prévention)

Au nom et pour le compte de l'entreprise utilisatrice : (réalisation et coordination du plan de prévention)

Chargé d'affaires intervenant pour le compte de :

- RENAULT SAS
 AMPERE SAS
 AMPERE CLEON
 AMPERE SOFT&TECHN
 AMPERE ELECTRICITY
 AUTRE

Chargés d'affaires Renault

Nom	Téléphone	Signature
DUJARDIN, NICOLAS (81211168)	+33 176812472	

Donneur d'ordres Renault

Nom de l'entreprise	Nom du donneur d'ordre Renault (si inconnu, sera rempli par le chargé d'affaire Renault)	FlexField Téléphone du donneur d'ordre Renault (si inconnu, sera rempli par le chargé d'affaire Renault)	Signature
CTD CONTRÔLE TECHNIQUE de LINSSELLE	V Coupet		
EC2E	V Coupet		
ENERSYS S.A.R.L	V Coupet		
EUROPNEUS	V Coupet		
France Trucks	V Coupet		
GENIE FLEXION	V Coupet		
PHILIPPE MANUTENTION/ MANULOC / SAIMLEASE	N Dujardin	06 12 06 23 56	
REVIVAL DERICHEBOURG	V Coupet		
SAFETY KLEEN FRANCE SARL	V Coupet		
SOTRENOR	V Coupet		
Triathlon	V Coupet		

Paraphe des représentants des entreprises extérieures

MANULOC EC2E ENERSYS CTD EUROPNEUS FRANCE TRUCKS GENIE FLEXION REVIVAL DERICHEBOURG
 SAFETY KLEEN SOTRENOR TRIATHLON



GENIE FLEXION
 SOLUTIONS - RACCORDS & FLEXIBLES
 Agence d'Arras
 44, Avenue d'Immercourt
 62217 TILLOY-LES-MOFFLAINES
 Tél. : 03 21 71 12 71
 RCS Bobigny 438 107 666

TOGNON - V



PLAN DE PREVENTION

Décret N°92-158 du 20 Février 1992

Le présent document doit être établi, avant le démarrage des travaux, en concertation entre l'entreprise utilisatrice (E.U.) et les entreprises extérieures (E.E.). Ce plan vise à analyser, définir et coordonner les mesures de prévention concernées par cette opération.

10) ENGAGEMENT DES ENTREPRISES

Chaque responsable d'entreprise extérieure déclare avoir pris connaissance ce jour du lieu d'intervention, des voies d'accès et de légalité, des zones et matériels pouvant présenter un danger.

Le responsable de l'entreprise extérieure s'engage :

- à prendre et faire respecter sur son chantier ou sa prestation, les mesures nécessaires à la prévention des risques pour ce qui le concerne et à en informer son personnel avant le démarrage de la prestation et à le former en conséquence.
- à appliquer les mesures de prévention définies conjointement dans le plan de prévention
- à faire connaître à l'ensemble des salariés qu'il affecte à ces travaux, les dangers spécifiques auxquels ils sont exposés et les mesures prises pour les prévenir.

Le représentant de l'entreprise extérieure s'engage à respecter et à transmettre toutes les informations de ce plan de prévention à chacun des salariés appelés à participer à l'opération et demeure responsable de l'application des mesures de prévention nécessaire à la protection de son personnel.

Le représentant de l'entreprise extérieure confirme avoir fourni à l'entreprise utilisatrice [Renault] préalablement au démarrage de l'intervention, l'ensemble des informations visées à l'article R. 4511-10 du Code du travail, notamment le nombre prévisible de travailleurs affectés, ainsi que le nom et la qualification de la personne chargée de diriger l'intervention.

Le représentant de l'entreprise extérieure confirme avoir téléchargé le Livret d'Accueil Sécurité du site (stocké dans l'espace « Bibliothèque » de l'outil) et l'avoir lu et communiqué à tous les salariés et sous-traitants intervenant sur le site Renault. Il a notamment pris connaissance des règles et consignes de sécurité concernant les numéros d'urgence en cas d'accident, le plan d'évacuation, les issues de secours et le point de rassemblement les plus proches, les consignes générales en cas d'incendie et d'incident ou d'accident et a communiqué l'ensemble de ces règles et consignes de sécurité à toutes les personnes qui vont intervenir sur le site Renault dans le cadre de ce contrat.

Tableaux des entreprises

Nom de l'entreprise	Sous-traitant de	Nom et prénom du responsable	Fonction	Adresse email du responsable	Téléphone du responsable	Signature
CTD CONTRÔLE TECHNIQUE de LINSELLE	Manuloc	CUVELIER, CHRISTOPHE (EXT CTD 001)	Réprésentant de l'entreprise	ccuvelier@ctd-delinselle.com	0782130808	
EC2E	Manuloc	MOUTY, JEREMY	Réprésentant de l'entreprise	jmouty@ec2e.com	<u>06.84.50.20.30</u>	
ENERSYS S.A.R.L	Manuloc	LALIN, REMI	Réprésentant de l'entreprise	remy.lalin@fr.enersys.com	06 80 37 64 97	
EUROPNEUS	Manuloc	SAVOY, OLIVIER	Réprésentant de l'entreprise	olivier-savoy.europneuspoints.fr	06 32 98 42 31	
France Trucks	Manuloc	ROBERT, MICHAEL	Réprésentant de l'entreprise	mrobert@francetruck.fr	06 64 45 31 35	
GENIE FLEXION	Manuloc	TROGNON, VICTORIEN	Réprésentant de l'entreprise	victorien.trognon@genieflexion.com	06 21 31 01 80	
PHILIPPE MANUTENTION/ MANULOC / SAIMLEASE	Ampere	Coupet, Vincent (EXT4614)	Réprésentant de l'entreprise	vincent.coupet@manuloc.fr	06 64 45 31 35	
REVIVAL DERICHEBOURG	Manuloc	VISSE, DOMINIQUE (13052)	Réprésentant de l'entreprise	dominique.visse@derichebourg-multiservices.com	0630149869	

Paraphe des représentants des entreprises extérieures

MANULOC EC2E

ENERSYS CTD

EUROPNEUS

FRANCE TRUCKS

GENIE FLEXION
SOLUTIONS - RACCORDS & FLEXIBLES

SAFETY KLEEN

SOTRENOR TRIATHLON

TROGNON - V ✓
Agence d'Arras
44, Avenue d'Immercourt
62117 TILLOY-LE-CHÂTEAU
Tél. : 03 21 71 12 71
RCS Boulogne 438 107 666

